



Un testament peut-il annuler une donation ?

Par **groisie11**, le **21/04/2016** à **15:03**

Bonjour,

je voulais savoir si un testament trouvé dans un coffre de banque après un décès (il y a 2 mois) pouvait annuler une donation faite antérieurement.

Il y avait une condition à la donation-partage(de 2012) d'une somme d'argent, destinée à réparer une maison également donnée.

Mais me trouvant à 500 km, travaillant et m'occupant d'un enfant handicapé, je n'ai pas eu le temps de le faire (seulement faire faire des devis par plusieurs artisans en 2015, car cette maison tombe en ruine et a été squattée plusieurs fois)

J'ai quand meme fait réparer les serrures (2 fois en 2014 et 2015) et remplacer la vitre de la porte d'entrée.

Merci beaucoup pour votre réponse